

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Joachim siège en séance extraordinaire ce 15 décembre 2021 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Mario Langevin, maire.

Sont présents:

- M. Mario Langevin, Maire**
- M. Bruno Guilbault, Conseiller**
- Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère**
- M. Pascal Verreault, Conseiller**
- Mme Lucie Racine, Conseillère**
- M. Laurence Robert, Conseillère**
- M. Simon-Pierre Caron-Labranche, Conseiller**

Secrétaire d'assemblée : **M. Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier**

PUBLIC : 0

Veillez prendre note que la tenue de la séance du conseil permettra la présence du public. Les citoyens qui se présenteront à l'édifice municipal devront porter un couvre-visage et respecter la distanciation de 1.5 mètre.

- 1. OUVERTURE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. OCTROI DE CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE – SÉANCE ADAPTÉE À LA SITUATION DU COVID-19

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président Monsieur Mario Langevin, maire, précise qu'en raison du Covid-19 la séance sera tenue avec la présence du public mais que les citoyens devront respecter les règles sanitaires. L'ouverture de la séance à 20h00

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

218-20211215

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par la conseillère madame Lucie Racine et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée

219-20211215

3. OCTROI DE CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Considérant que le contrat de collecte et transport des ordures ménagères prend fin le 31 décembre 2021;

Considérant que la Ville de Beaupré, conjointement avec la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps et la Municipalité de Saint-Joachim, a procédé à un appel d'offres publiques relativement à la collecte et transport des ordures ménagères;

Considérant que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joachim a pris connaissance de l'estimation des coûts;

Considérant que les soumissions reçues sont les suivantes (taxes incluses) :

- Sani-Terre Environnement Inc. : Option 1 (3 ans) : 758 444,09 \$
Option 2 (5 ans) : 1 284 132,78 \$
- GFL Environnement Inc., Matrec : Option 1 (3ans) : 1 144 500,59 \$
Option 2 (5 ans) : 2 012 421,43 \$

Considérant que la Ville de Beaupré et que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps octroient le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Sani-Terre Environnement Inc. et ce, pour l'option 2 (5ans) au montant de 1 284 132,78 \$ taxes incluses;

Il est proposé par le conseiller monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Joachim octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sani-Terre Environnement Inc. et ce, pour l'option 2 (5ans) au montant de 1 284 132,78 \$ taxes incluses, conformément au devis et la soumission datée du 1^{er} novembre 2021.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

220-20211215

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Verreault et unanimement résolu de lever l'assemblée du 15 décembre 2021 à 20h10.

Adoptée

Je, Monsieur Mario Langevin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

Mario Langevin, maire

Hugues Jacob, directeur général et
secrétaire-trésorier